

L'accréditation permet d'identifier les professionnels et journalistes présents pendant la durée du Festival et, sur présentation d'un badge nominatif, de leur offrir l'accès sous certaines conditions à l'ensemble des lieux de projection et séances programmées.

➤ Qui peut demander une accréditation ?

- **les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel** selon certains types d'activité et certaines conditions déterminées en amont par les organisateurs du Festival.

Types d'activités professionnelles recevables :

La présentation d'un justificatif professionnel peut être demandée.

Réalisateur - Comédien - Membre de l'équipe artistique ou technique : uniquement si le demandeur accompagne un film faisant partie de la Sélection de l'édition du Festival en cours.

Producteur : appartenant à une société de production de longs-métrages et/ou de courts-métrages (dans la mesure où le Festival présente une Compétition de courts).

Distributeur / Vendeur international

Exploitant

Autres : Organisateur ou programmateur de festival de films - Éditeur vidéo spécialisé dans le genre cinématographique soutenu par le Festival - Équipe de Direction ou Programmation Médias - TV - Radios

Attention !

La demande d'accréditation doit être effectuée au même nom que celui qui figure sur le justificatif pouvant être présenté.

DEUX accréditations maximum pour une même société ou structure.

Si le professionnel demandeur est accompagné, l'accréditation pour son accompagnant pourra être accordée dans la limite des DEUX accréditations accordées pour la même société.

- **les journalistes**

Merci de joindre une copie de la carte de presse, avec une lettre du rédacteur en chef, une copie des éventuels articles parus et le détail de ce qui est envisagé en couverture médiatique.

Types d'activités Presse recevables :

Presse écrite

Télévision

Radio

Internet

Attaché de presse

Photographe : merci de joindre une lettre du rédacteur en chef de l'agence ou du support avec d'éventuelles photos parues dans la presse.

➤ Comment procéder ?

Si les conditions d'attribution d'une accréditation Professionnels ou Presse sont bien remplies, la demande d'accréditation doit être transmise par formulaire en ligne.

Joindre impérativement à tout envoi une photo d'identité (300 dpi minimum format jpeg) nommée comme suit : NOM en majuscules + Prénom. Merci de joindre à la demande tout justificatif professionnel éventuel.

Le Festival se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'accréditation si le type d'activité ouvrant droit à l'accréditation ne paraît pas suffisamment justifié.

Toute demande incomplète sera systématiquement refusée.

A réception de la demande, un email de confirmation, de demande de justificatifs complémentaires ou de refus du service du Festival concerné parviendra au demandeur.

➤ **Date limite pour les demandes d'accréditation**

La date limite pour les demandes d'accréditation est le **vendredi 18 janvier 2013**.

Après cette date, le Festival n'est plus en mesure de délivrer d'accréditation.

➤ **Retrait des accréditations**

L'accréditation pourra être retirée sur place à Gérardmer à partir du mercredi 30 janvier 2013 au Bureau du Festival : Espace Tilleul - 16 rue Charles de Gaulle (face au Grand Hôtel & Spa).

Horaires : 8h30 - 20h30 du mercredi 30 janvier au dimanche 3 février 2013.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de votre accréditation.

➤ **Comment utiliser son accréditation ?**

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible.

Sur présentation du badge et dans la limite des places disponibles, elle donne accès aux différents lieux de projection du Festival (Espace LAC | Cinéma du Casino | MCL | Paradiso) et à toutes les séances programmées sauf celles accessibles sur invitation (cérémonies d'Ouverture et de Clôture).

Un accès prioritaire est réservé aux Accrédités uniquement à la salle de l'Espace LAC mais seulement jusqu'à 15 minutes avant le début de la séance.